

Tableau 18 - *Annuaire démographique 2002*

Le tableau 18 présente le nombre des décès et les taux bruts de mortalité selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) pour le plus grand nombre d'années possible entre 1998 et 2002.

Description des variables : Le décès est défini comme la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation).

Sauf indication contraire, les statistiques relatives au nombre de décès sont établies sur la base des registres d'état civil. Pour les pays ou zones où les données concernant l'enregistrement des décès par les services de l'état civil sont jugées sûres (complétude estimée à 90 p. 100 ou plus), les taux de mortalité ont été calculés d'après les décès enregistrés.

La répartition des décès entre zones urbaines et zones rurales est celle qui a été communiquée par chaque pays ou zone ; on part du principe qu'elle repose sur les définitions de la population urbaine utilisées pour les recensements nationaux, qui sont reproduites à la fin des notes techniques du tableau 6.

Calcul des taux : Les taux bruts de mortalité représentent le nombre annuel de décès pour 1 000 habitants en milieu d'année.

Les taux selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) représentent le nombre annuel de décès, classés selon la catégorie urbaine ou rurale appropriée, pour 1 000 habitants en milieu d'année. Ces taux ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU.

Les taux présentés dans ce tableau se rapportent seulement aux pays ou zones où l'on a enregistré un nombre minimal de 30 décès au cours d'une année donnée.

Fiabilité des données : Il a été demandé à chaque pays ou zone d'indiquer le degré estimatif de complétude des données sur les décès d'enfants de moins d'un an figurant dans ses registres d'état civil. Ces évaluations nationales sont signalées par les codes de qualité 'C', 'U' et 'I' qui apparaissent dans la deuxième colonne du tableau.

La lettre 'C' indique que les données sont jugées à peu près complètes, c'est-à-dire qu'elles représentent au moins 90 p. 100 des décès d'enfants de moins d'un an survenus chaque année ; la lettre 'U' signifie que les données sont jugées incomplètes, c'est-à-dire qu'elles représentent moins de 90 p.100 des décès d'enfants de moins d'un an survenus chaque année. Le symbole 'I' indique que la source des données est fiable mais n'est pas un registre de l'état civil ; le symbole, dans ce cas, est accompagné par une note explicative. Le code '...' dénote qu'aucun renseignement n'a été communiqué quant à la complétude des données.

Les données provenant des registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes ou dont le degré de complétude n'est pas connu (code 'U' ou '...') sont jugées douteuses. Elles apparaissent en italique dans le présent tableau et les taux correspondants n'ont pas été calculés.

Insuffisance des données : Les statistiques relatives à la mortalité appellent les mêmes réserves que celles qui ont été formulées à propos des statistiques de l'état civil en général et des statistiques relatives aux décès en particulier (voir la section 4 des Notes techniques).

La fiabilité des données, au sujet de laquelle des indications ont été fournies plus haut, est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les décès sont classés par date d'enregistrement et non par date d'occurrence ; ces cas ont été signalés par le signe '+'. Chaque fois que le décalage entre le décès et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des décès fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques relatives aux décès survenus pendant l'année peuvent être considérablement faussées.

En règle générale, toutefois, les décès sont enregistrés beaucoup plus rapidement que les naissances vivantes, et les retards prolongés sont rares.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques de la mortalité les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur

naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance. Quand pareil facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

Il convient de noter par ailleurs que l'exactitude des taux dépend également de la qualité et des limitations des estimations de la population qui sont utilisées pour leur calcul. Le problème des erreurs par excès ou par défaut commises lors du dénombrement et, dans une certaine mesure, le problème de l'hétérogénéité des définitions de la population totale ont été examinés à la section 3 des Notes techniques, relative à la population en général ; des indications concernant certains pays ou zones sont données en note à la fin du tableau 3.

Les taux estimatifs fondés directement sur les résultats d'enquêtes par sondage comportent des possibilités d'erreurs considérables dues soit à des omissions dans les déclarations des décès, soit au fait que l'on a déclaré à tort des décès survenus en réalité hors de la période considérée. Toutefois, ces taux présentent un avantage : le chiffre de population utilisé comme base est connu par définition et rigoureusement correspondant.

Il faut souligner que les taux bruts de mortalité, de même que les taux bruts de natalité, de nuptialité et de divorcialité, peuvent varier très sensiblement selon la composition par âge et par sexe de la population à laquelle ils se rapportent. Ils offrent néanmoins un moyen simple de mesurer le niveau et l'évolution de la mortalité.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Outre les problèmes de comparabilité, les taux démographiques classés selon le lieu de résidence « urbaine » ou « rurale » sont également sujets à des distorsions particulières. Si l'on utilise des définitions différentes du terme « urbain » pour classer les faits d'état civil et les données relatives à la population lors du calcul des taux et qu'il en résulte une différence nette entre le numérateur et le dénominateur pour le taux de la population exposée au risque, les taux démographiques s'en trouveront faussés. La différence entre ces taux pour les zones urbaines et rurales pourra aussi être faussée selon que les faits d'état civil auront été classés d'après le lieu où ils se sont produits ou d'après le lieu de résidence habituel. Ce problème est examiné plus en détail à la section 4.1.4.1 des Notes techniques.

Données publiées antérieurement : Les différentes éditions de l'*Annuaire démographique* contiennent des statistiques des décès et des taux bruts de mortalité. Les données qui figurent dans le tableau 18 actualisent les données qui portaient sur les périodes suivantes :

Éditions		Années considérées
Supplément historique (CD-ROM), 1997	(CD-	1948 – 1997
1992		1983 – 1992
1985		1976 – 1985
1980		1971 – 1980
Supplément rétrospectif, 1979		1948 – 1977